Le savoir-faire des cristalliers

Les traces laissées par les premiers chercheurs de cristaux, les cristalliers, remontent à quelque 10 000 ans, soit au Mésolithique, puis au Néolithique. Cette activité constitue une tradition vivante ancestrale. Le Valais est le premier canton suisse à avoir inscrit « *Cristaux et minéraux alpins : connaissances, compétences et mise en valeur* » sur la liste de son patrimoine immatériel. Les cristalliers utilisent des outils spécifiques pour extraire les cristaux. Un code d'honneur les engage à respecter scrupuleusement la nature et autrui, ainsi qu'à extraire les minéraux avec le plus grand soin.

1) Patrimoine immatériel

2) Histoire des cristalliers

3) Le savoir-faire des cristalliers

2) L'outillage des cristalliers

3) Le codex d'honneur des cristalliers

4) Bibliographie

Patrimoine immatériel d'importance cantonale

Sur l'instigation du fondateur du Musée suisse des cristalliers à Naters, M. Reinhard Eyer, un dossier de reconnaissance du savoir-faire des cristalliers comme bien immatériel d'importance cantonale a été déposé le 20.9.2023 par

- le Musée suisse des cristalliers de Naters
- le Landschaftspark Binntal de Binn
- la Société bas-valaisanne de minéraux et fossiles
- et le Musée des Sciences de la Terre de Martigny.

Ces quatre organisations disposent encore aujourd'hui d'un groupe de travail appelé « Communauté d'intérêts Cristalliers Valais » (en abrégé « CI Cristalliers VS » et en allemand « IG Strahlen VS »)

Comme ce savoir-faire correspond à une longue tradition et qu'il continue à être enseigné aux jeunes grâce aux différentes sociétés locales de minéraux, il a été admis d'importance cantonale le 26 juin 2024 par le Service de la Culture de l'Etat du Valais sous le nom de « *Cristaux et minéraux alpins : connaissances, compétences et mise en valeur* » . Des démarches analogues sont en cours dans les autres cantons alpins.

Ce savoir-faire est donc le plus ancien de toutes les traditions vivantes, dont l'importance est d'autant plus grande qu'il participe actuellement à la protection de la géodiversité.



Le minéralogiste peint en 1883 par Raphaël Ritz ;
ce tableau représente vraisemblablement le professeur de minéralogie de Bonn (D), Gerhard von Rath, qui tient une pièce du Lengenbach à Binn.
L'enfant de Binn participe à la recherche et la vente des minéraux !

Histoire des cristalliers

Depuis le Mésolithique (env. 9'500 avant J.-C.), le quartz est utilisé dans les Alpes comme pointe de flèche, couteau ou rasoir ou comme monnaie d'échange. Au Moyen Age, il entre dans l'art religieux. Dès la Renaissance, le quartz orne les lustres des maisons princières. Au 19ème siècle, intervient le tournant scientifique, les cristalliers participent activement à la recherche des nouveaux minéraux dont le nombre d'espèces se monte actuellement à plus de 6'200. Ils sont particulièrement actifs dans le Binntal.



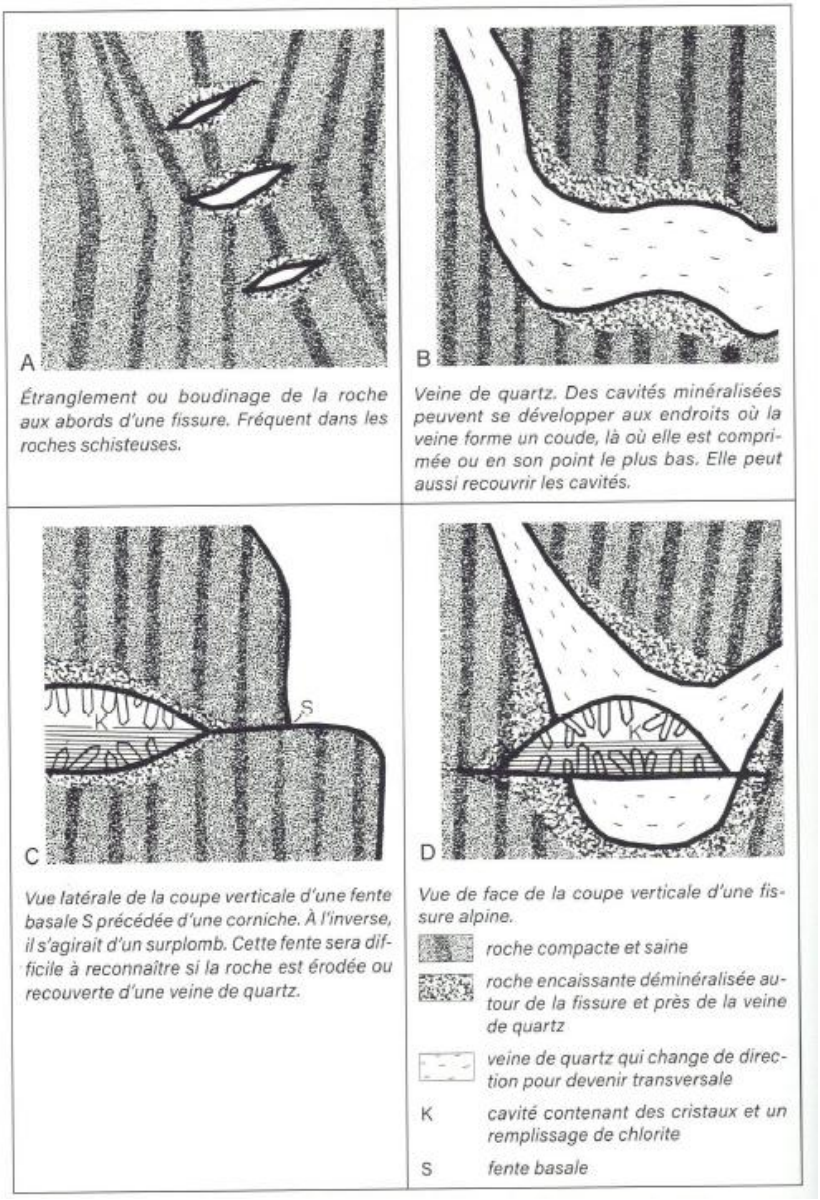
Exploitation d'un four et préparation d'une flèche au Néolithique selon J. Rohrer (2020)

Savoir et connaissances des cristalliers

Le savoir-faire du cristallier comporte de multiples facettes :

- Une bonne connaissance de la géologie locale ;
- Une connaissance complète des dangers de la montagne ;
- Une aptitude entrainée à décrypter les indices cachés en lien avec la formation des cristaux ;
- De la patience, de l'endurance et de la persévérance ;
- Et surtout une immense curiosité pour la Nature !

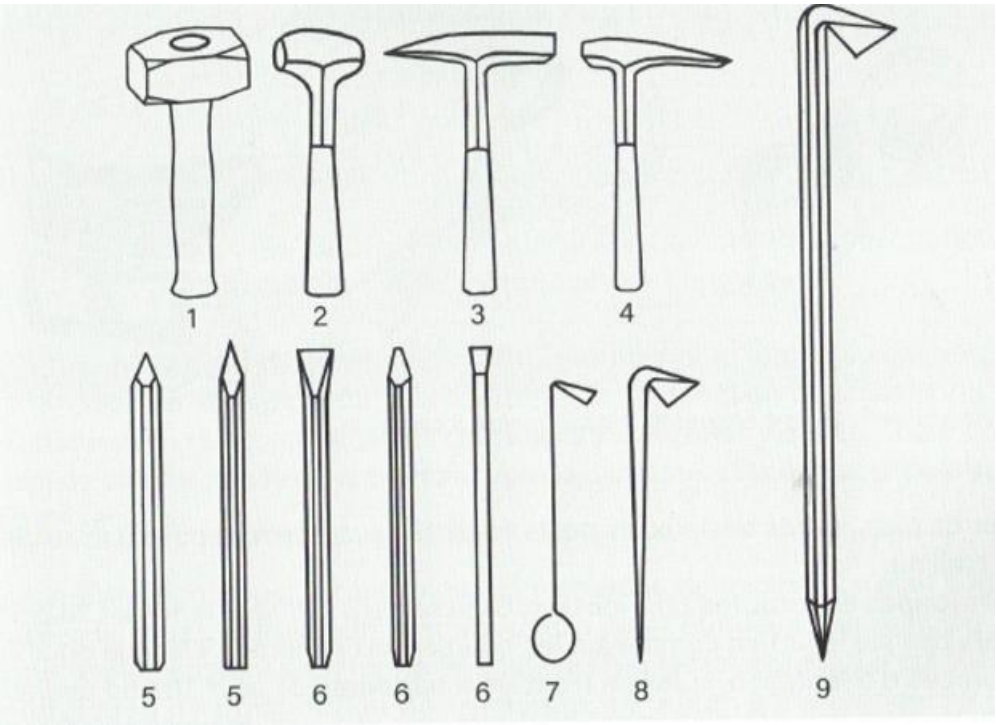
Représentations schématiques de fours à cristaux en fonction des indices fournis par les roches



selon ASCMF (2025)

L'outillage des cristalliers

Toute une série d'outils sont nécessaires pour ouvrir une fissure, la dégager et extraire les cristaux qui s'y cachent sans abimer les cristaux eux-mêmes. C'est ici qu'interviennent l'expérience et la ténacité des cristalliers pour dégager sans casser les merveilles de la Nature. L'usage des explosifs est prohibé depuis longtemps, car de toute manière, les vibrations induites par l'explosion endommagent irrémédiablement les pièces que l'on veut justement préserver ! Une fois le cristal sorti de sa cachette, il faut le transporter et là aussi, beaucoup de précautions sont requises pour éviter des casses pendant le transport.



Voici un choix d'outillage du cristallier qu'il va adapter à chaque cas particulier de four, selon ASCMF (2025)

4) Code d'honneur des cristalliers (ASCMF)

1) Celui qui cherche des minéraux, des cristaux ou des fossiles et qui exploite un gisement doit se conformer aux dispositions légales et aux règlements et ordonnances locaux. Il est tenu de se renseigner lui-même auprès des autorités compétentes au sujet des patentes et règlements et de les respecter. Il doit respecter la propriété d'autrui, la Nature et le paysage.
2) Les dégâts aux cultures, forêts, voies de communication, chemins et autres installations doivent être évités à tout prix. Avant de les quitter, les endroits où des recherches ont été faites et les lieux de trouvailles seront nettoyés et remis parfaitement en ordre.
3) Il est interdit d'utiliser des explosifs, des machines (perforatrices, etc.) ou d'autres équipements mécaniques importants sans une permission de l'autorité compétente, de même que les dimanches et les jours fériés. Il faut en outre s'abstenir d'entreprendre des recherches le dimanche et les jours fériés dans les environs d'endroits habités. Le bruit doit être évité aussi pendant les jours ouvrables.
4) Celui qui désire poursuivre le travail d'une fissure, doit déposer de façon bien visible un outil de cristallier et apposer de manière durable une indication comportant son nom ainsi que la date de la dernière exploitation. Le droit à l'exploitation par celui qui a trouvé un gisement s'éteint en principe au bout de deux ans, si l'exploitation n'a pas été poursuivie ou si le gisement a manifestement été abandonné. Une seule et même personne ne peut réserver simultanément plus de trois (3) gisements dans une région donnée.
5) Il est interdit d'enlever et d'emporter des minéraux, des outils ou toute autre marque d'un gisement réservé : un tel acte est un vol.
6) Des gisements importants ou des trouvailles présentant un intérêt scientifique évident doivent être annoncés à un scientifique ou à l'autorité compétente, afin d'assurer une étude méthodique.
7) L'amateur et le collectionneur doivent chercher en premier lieu des minéraux ou des fossiles et exploiter des gisements pour obtenir des pièces pour leur collection ou pour pouvoir faire des échanges.
8) Les minéraux, les groupes de cristaux et les fossiles n'ont une valeur réelle pour la science ou pour le collectionneur que si l'endroit exact de la trouvaille en est connu. Celui qui cède ou vend des minéraux, des fossiles, etc. est tenu d'indiquer spontanément à l'acquéreur la provenance exacte et de désigner clairement comme telles des pièces réparées (colle etc.) ainsi que les pièces produites ou modifiées artificiellement (chauffage etc.).
9) Celui qui fait le commerce de minéraux et de fossiles, qui approvisionne des bourses ou qui exploite commercialement le produit de ses prospections doit le faire dans le cadre des lois en vigueur, en respectant en particulier le principe de la bonne foi et les usages établis dans le commerce des minéraux et des fossiles.
10) En cas d'infractions à l'encontre du code d'honneur commises par des membres individuels ou d'une section de l'ASCMF, les organes compétents de celles-ci peuvent prendre des mesures envers les fautifs. Selon les directives qui ont été élaborées, les sanctions possibles vont de la simple réprimande, en passant par la réparation des dégâts causés, jusqu'à l'exclusion de la section ou de l'ASCMF. Tout amateur de minéraux digne de ce nom s'engage sur son honneur à respecter les dispositions qui précèdent.

Le présent code d'honneur fait partie intégrante des statuts de l'Association suisse des cristalliers, collectionneurs de minéraux et fossiles (ASCMF). Il a été adopté par l'assemblée générale ordinaire du 29 août 2015.

.

Bibliographie

- ASCMF (2025), La recherche de minéraux, Guide pratique pour une passion proche de la nature ;
- Marthaler Michel (2024), Le Cervin est-il africain ? Une histoire géologique entre les Alpes et notre planète, Ed Loisirs et pédagogie ;
- Meyer Jürg (2021) Wie Berge entstehen und vergehen – in 30 Etappen durch die Alpengeologie Haupt Verlag 2. Auflage 2025 ; https://www.rundumberge.ch;